

Préavis municipal n° 45-2015 au Conseil communal de Cugy VD

Arrêté d'imposition pour l'année 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 33 de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LICOM), nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le préavis municipal n° 45-2015 relatif à l'arrêté d'imposition 2016. Celui-ci entrera en vigueur le 1er janvier 2016 pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

1. Appréciations de la Municipalité

La dynamique de cette fin de législature liée à la croissance de notre Commune dans de multiples domaines se poursuit sur la voie des investissements. Les analyses effectuées pour la proposition d'arrêté d'imposition 2016 ont été denses. Des réflexions se sont opposées pour aboutir à des conclusions très semblables.

En 2013 déjà la Municipalité proposait d'amortir le choc en proposant une augmentation du taux en 2014. Le taux a été maintenu en prenant le risque de diminuer les liquidités et d'utiliser certains fonds de réserve en cas de besoin.

En 2014, la Municipalité, suite aux entretiens qu'elle a tenus avec la commission des finances, est restée sur la même ligne, en proposant de maintenir le taux. Cependant, ce qui a été annoncé ces deux dernières années devient bien réel. L'année 2015 sera déficitaire, les liquidités viennent à manquer et une augmentation du taux d'imposition devient inéluctable.

La tâche demeure complexe, car la connaissance de nos dépenses d'investissements ne suffit pas à prévoir de manière réaliste l'avenir. Elle est opposée à la méconnaissance des charges ou recettes sur lesquelles la Commune n'a pas de marge de manœuvre et ne connaît pas les montants à l'avance.

Les analyses les moins pessimistes nous mènent à estimer que ce n'est pas moins de 5 points qu'il faut pour couvrir les charges à venir. La Municipalité, forte des expériences passées et de l'écart entre les charges et les revenus moins grand que prévu, peut envisager de prendre le risque de progresser par étapes ; en effet, les incertitudes relatives au décompte de péréquation 2015, l'avancement des travaux et des projets en cours ou des recettes exceptionnelles pouvant encore influencer le résultat actuellement prévisible pour 2016.

La Municipalité insiste cependant pour ne pas laisser s'enfoncer la Commune dans les chiffres rouges, car il serait dès lors très difficile d'en sortir sans endetter exagérément la Commune qui a besoin de liquidités pour assurer le ménage communal.

2. Influences sur le ménage communal

Les plans de quartiers sont terminés et pourtant, le renouvellement des habitants déjà amorcé ces dernières années continue de s'effectuer par le biais des logements qui se sont construits dans les années 1970. Les propriétaires actuels, seuls ou en couples, vendent leur bien et ce sont souvent de jeunes familles qui viennent s'installer ; ainsi, la croissance de la population se poursuit. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2014 ce sont 237 départs comprenant 168 chefs de famille (contribuables) contre 252 arrivées mais avec seulement 152 nouveaux chefs de famille (contribuables) qui modulent cette croissance. Dans ces conditions, il est difficile de calculer les montants générant des charges

supplémentaires qu'il faut opposer aux revenus supplémentaires engendrés.

La Municipalité maîtrise ses dépenses et continue de renforcer sa planification financière dans ce sens. Toutefois, les investissements déjà faits ou restant à faire sont à inclure dans le programme des dépenses.

Comme toute institution publique, les charges de fonctionnement sont couvertes principalement par les recettes générées par les impôts, taxes, émoluments et concessions.

Nous vous rappelons que l'arrêté d'imposition est l'unique moyen pour la Municipalité d'assurer des rentrées financières susceptibles de couvrir :

- le montant des charges qu'elle inscrit au budget de fonctionnement pour une année comptable,
- de libérer une marge d'autofinancement suffisante pour procéder aux amortissements obligatoires des dépenses d'investissement consenties antérieurement ou de financer partiellement les nouveaux investissements, voire
- de rembourser tout ou partie des emprunts et ainsi procéder au désendettement.

Chaque année, au moment de la rédaction de ce préavis, des inconnues demeurent et nous devons l'établir sur des chiffres provisoires, comme par exemple les participations aux charges cantonales et les péréquations intercommunales. Nous devons nous conformer aux exigences de l'Etat et fournir ce document dans le délai imparti au 1^{er} novembre 2015.

3. Situation actuelle

Dettes brutes

Notre endettement brut au 31 décembre 2014 totalisait CHF 13'219'305.-, soit une dette brute par habitant de CHF 4'828.- (CHF 5'917.- moyenne des communes vaudoises, sans Lausanne). La dette nette par habitant s'élève à CHF 2'632.- (CHF 2'446.- moyenne des communes vaudoises, sans Lausanne). La comparaison de ces chiffres est favorable pour notre commune au niveau du brut, mais défavorable au niveau du net, ceci provenant de l'utilisation prioritaire des liquidités pour le paiement des investissements en cours.

Marge d'autofinancement

La commune a une bonne visibilité de ses propres dépenses (salaires, achats de biens, services et marchandises, aides et subventions). Cependant, et malgré une certaine constance dans les marges d'autofinancement dégagées durant ces derniers exercices (exception 2012), les recettes fiscales, la péréquation directe ainsi que la facture sociale sont des éléments encore difficilement prévisibles ; il en va de même des charges de fonctionnement des associations intercommunales. En l'état, la commune ne peut appréhender avec suffisamment de précision leur évolution sur le long terme.

Investissements

La Municipalité entend mener à bien les différents projets en cette fin de législature. Le développement démographique l'oblige à disposer de nouvelles infrastructures et moderniser les existantes pour faire face aux exigences légales et aux besoins de la population.

4. A quoi faut-il s'attendre ?

4.1 Contributions péréquatives

4.1.1 Péréquation directe

Rappelons que le système de la péréquation directe a pour but de rétablir un certain équilibre entre les communes « dites » riches et les communes « dites » pauvres. Toutes les communes alimentent le fonds par 19 points d'impôts. Ceux-ci sont ensuite redistribués, pour une part en fonction du nombre d'habitants et pour une autre part selon la valeur du point d'impôt par habitant. Les dépenses thématiques (forêts, routes, transports), dépassant une certaine moyenne, sont elles aussi prises en compte.

	2010	2011 ¹	2012	2013	2014
Péréquation nette	280'548.00	772'388.00	902'228.00	839'120.00	981'214.00
Décompte péréquation	-82'734.00	1'973.00	-35'808.00	-107'233.00	-405'514.00

Le décompte final de péréquation pour l'année 2013 s'est soldé par un montant supplémentaire de CHF 107'233.- à payer, ce qui n'a pas eu d'influence particulière sur le résultat des comptes 2014. On constate en revanche que les décomptes peuvent varier fortement d'une année à l'autre en fonction des recettes conjoncturelles.

Pour 2014, les acomptes ont été calculés sur une valeur de point d'impôt de CHF 95'092.- (valeur finale 2012), alors que le décompte a été effectué sur une valeur de CHF 117'631.-. Ce montant se détermine sur la base du formulaire « rendement des impôts » qui est retourné au Canton. Le décompte 2014, s'est trouvé largement en défaveur de la Commune pour les raisons suivantes :

- La valeur du point d'impôt par habitant pour Cugy était de CHF 42.96, alors que la moyenne de l'ensemble des communes vaudoises s'élevait à CHF 43.97. C'est ainsi une somme de CHF 49'261.-, soit près de CHF 100'000.- de moins que l'année précédente, dont nous avons pu bénéficier lors du décompte final ;
- Grâce aux travaux routiers entrepris en 2013, les dépenses thématiques ont été prises en charge à hauteur de CHF 93'555.-, alors que l'acompte a été calculé sur un montant de CHF 69'870.-.

La valeur finale du point d'impôt 2015 étant impossible à déterminer, il est actuellement illusoire de chiffrer une quelconque différence pour 2016, qu'elle soit positive ou négative.

4.1.2 Facture sociale

	2010	2011 ¹	2012	2013	2014
Facture sociale	2'004'482.00	1'235'067.00	1'272'139.00	1'442'570.00	1'686'346.00
Décompte facture sociale	-101'145.00	-14'341.00	220'598.00	197'629.50	68'076.00

Il est également difficile d'estimer quelle sera la participation de la commune à la facture sociale pour 2016. Outre la progression des coûts, évaluée linéairement à 8% annuels, il est impossible de connaître les contributions provenant des recettes conjoncturelles de l'ensemble des communes vaudoises et ainsi de définir le solde à couvrir par points d'impôt.

¹ Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la nouvelle Loi sur les péréquations intercommunales.

Le décompte 2014 est supérieur de CHF 68'076.- aux prévisions. Cette somme, figurant dans les comptes 2015 ne pourra, cette année, être compensée que partiellement, au niveau du résultat, par un prélèvement du fonds de réserve no 9282.17 *Fonds d'égalisation de la facture sociale*.

4.1.3 Police cantonale

Le troisième volet des contributions péréquatives concerne la participation à la réforme policière. Une partie des coûts dits « réels » est répartie entre les communes ne disposant pas de police communale ou intercommunale. Elle est basée sur une contribution de deux points d'impôts suivant le taux communal (valeur 2014 CHF 109'466.-). Le solde à couvrir est ensuite réparti sur l'ensemble des communes en points d'impôts péréquatifs.

Pour l'année 2013, la Commune a versé un complément de CHF 45'453.-. Le décompte final 2014 clôt sur un supplément à payer de CHF 51'576.-.

4.2 Autres contributions

4.2.1 Associations intercommunales

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) s'est constitué en association dès 2014. Un premier budget, établi par cette entité, devrait nous parvenir d'ici la fin du mois de septembre. S'agissant d'un premier exercice, un montant estimé à CHF 19.- par habitant est prévu. Dans le cadre du bouclage 2015, le solde disponible du fonds de réserve sera absorbé ; dès lors, l'entier du coût 2016 devra être pris en charge par l'impôt.

Au niveau de l'association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE), le coût de l'élève se situe en dessous de CHF 5'000.- par élève. Une diminution du nombre d'élèves (6) est prévue dans le cadre du budget 2016.

4.2.2 Collège de l'Epi d'Or

Les charges induites par ce collège, qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2015, sont estimées pour la première année d'activité à :

- Eau, électricité, chauffage	CHF 14'000.00
- Entretien	CHF 24'000.00
- Conciergerie	CHF 45'000.00
- Intérêts	CHF 92'750.00
- Amortissement (dès 2016)	CHF 177'000.00

Ces coûts seront partiellement couverts par l'ASICE qui nous loue les classes pour un total de CHF 236'250.- ; le solde de CHF 116'500.- doit être supporté par l'impôt.

4.3 Intérêts des emprunts

Au mois de septembre 2016, un emprunt contracté auprès d'UBS, pour une durée de 10 ans, arrivera à échéance. Il s'agit de CHF 3'000'000.- à un taux de 3,18%. Ce taux est le plus élevé des contrats en cours. Au vu des investissements encore à effectuer, il sera nécessaire de le reconduire entièrement pour une durée à déterminer. Toutefois, pour autant que les marchés financiers restent en l'état actuel, nous pourrions le négocier à un meilleur taux. Une projection approximative permet d'estimer à CHF 30'000.- l'augmentation du coût des emprunts, alors que ceux-ci progresseront à hauteur de CHF 19'500'000.-.

5. Données utiles

Résultats des comptes 2014

Investissements	2014	RATIOS		Valeurs idéales
Dépenses d'investissement (DI)	2'616'022			
Recettes d'investissement (RI)	83'350			
Dépenses investissements nets (DIN)	2'532'672	MA/DIN Degré autofinancement	27.98%	> 50.00 - 80.00%

Fonctionnement

Charges de fonctionnement	11'320'512			
Intérêts passifs	276'561	INP/RFE Quotité des intérêts	2.25%	< 5.00%
<i>Charges de fonctionnement (CFE)</i>	<i>11'597'073</i>			
Revenus de fonctionnement	12'196'562	Quotité de dette brute	92.38%	< 100.00%
Intérêt actif	109'058			
<i>Revenus de fonctionnement (RFE)</i>	<i>12'305'620</i>	MA/RFE Capacité autofinancement	5.76%	> 10%- 20%
Marge d'autofinancement (MA)	708'547			

Endettement

Modification endettement net	1'824'125			
Endettement total fin année	13'219'305	Endettement total par habitant	4'828	
Actif disponible	6'014'072	Endettement net par habitant	2'632	
Endettement net (EN)	7'205'233	MA/EN - Capacité de financer l'endettement	9.83%	>15%

Evolution du point d'impôt communal péréquatif

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux	70	64	67	67	67
Valeur point péréquatif	85'992.-	82'107.-	95'092.-	101'071.-	117'631.-
Nombre d'habitants	2'255	2'259	2'535	2'705	2'738
Valeur point péréquatif par habitant	38.14	36.35	37.51	37.36	42.96

Evolution de la marge d'autofinancement

	2010	2011	2012	2013	2014
Provenant du fonctionnement	543'105.50	508'141.90	1'030'730.70	702'029.37	540'231.74
Provenant de taxes de raccordement	913'553.80	45'204.00	962'916.50	817'769.40	168'315.70
Total marge d'autofinancement	1'456'659.30	553'345.89	1'993'647.20	1'519'798.77	708'547.44

La marge d'autofinancement reste stable et nous devons, à l'avenir, maintenir également la capacité d'autofinancement en regard des investissements ultérieurs.

Les marges d'autofinancement cumulées des années 2010 à 2014 totalisent CHF 6'231'998.60 et durant la même période, la commune a consenti des dépenses d'investissements nets à hauteur de CHF 14'586'467.-, soit un degré d'autofinancement moyen de 42,72%.

Projets d'investissements principaux

- Réfection de la rue du Village : estimé à ce jour à CHF 2'271'000.-
- Réfection de l'Ancienne Forge : estimé à ce jour à CHF 2'200'000.-
- Amélioration carrefour rte de Montheron-rte de Bottens : estimé à ce jour à CHF 800'0000.-

En outre, depuis plusieurs années, la Municipalité examine la possibilité d'acquérir du terrain judicieusement placé pour pallier les besoins existants et futurs de la Commune en matière d'accueil et de formation notamment.

Evolution des amortissements

Les amortissements qui prendront leurs effets dès 2016, concernent :

- Rénovation appartement Cavenettaz CHF 9'500.-
- Don Tennis Club rénovation des courts CHF 8'000.-
- Vidéosurveillance bâtiments communaux CHF 12'000.-
- Collège de l'Epi d'Or CHF 177'000.-
- Etude collège de l'Epi d'Or CHF 10'000.-
- Aménagement RC501 Rue du Village-rte des Biolettes CHF 49'000.-

Ce qui représente un total de CHF 265'500.- de charges supplémentaires.

En résumé, la situation financière de la Commune est saine. Toutefois, pour le rester et faire face aux investissements futurs, les seules liquidités ne permettront pas de continuer la qualité de développement de la Commune.

Nos dettes s'élèvent, à ce jour, à CHF 14'325'200.- et nous effectuons des amortissements de CHF 596'790.- par année, qui se porteront à CHF 862'290.- dès 2016.

Notre taux de 67% est légèrement en dessous de la moyenne cantonale de 67,88%.

Nous devons emprunter pour les investissements prévus l'année prochaine qui ne pourront pas être financés uniquement par notre marge d'autofinancement.

Les éléments en notre possession nous permettent de formuler des hypothèses qui nous amènent aux constats suivants :

- Les estimations pour 2016 montrent, qu'un certain nombre de nouvelles charges viendront s'ajouter à l'actuel budget (entretien et amortissement nouveau collège de l'Epi d'or, participation au SDIS) ;
- Les contributions péréquatives vont progresser en corrélation avec l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt péréquatif (19 points péréquations directe, 14 points facture sociale, 1 à 2 points réforme policière) ;
- Les droits de mutation et gains immobiliers devraient rester stables ;
- Les intérêts des emprunts demeurent pour l'instant encore avantageux ;
- Notre endettement brut par habitant est inférieur à la moyenne des communes vaudoises (sans Lausanne).

6. Conclusions

Constatant que :

- les résultats positifs dégagés ne sont plus aussi élevés que par le passé,
- les charges engendrées par les gros investissements 2015 prennent cette fois effet,
- qu'à part les prévisions sur le déficit du budget 2016, le résultat attendu sur les comptes 2015 sera déficitaire,
- les réserves à disposition ont été utilisées comme attendu lors des projections de l'année dernière,

la Municipalité vous propose d'augmenter, tel que mentionné à l'article premier, les points 1 à 3 de l'arrêté d'imposition à **70%** et de maintenir les points 4 à 13 sans changement par rapport à 2015.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 45-2015 du 14 septembre 2015,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2016 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté par la Municipalité le 14 septembre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

R. Bron

P. Csikos

Municipal en charge du dossier : M. Philippe Flückiger

Annexe : arrêté d'imposition 2016